

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Présentation de la structure

- **École maternelle**, 3 classes ouvertes sur le hall et la cour de récréation (P.S. – M.S. – G.S.)
Chaque enseignante est aidée d'une assistante maternelle.
- **École primaire**, 10 classes, du CP au CM2 (2 par niveau).

Langues vivantes :

- **CP - CE1** : enseignement de l'anglais effectué par les enseignantes de CP et par un professeur intervenant extérieur pour les CE1.
- **CE2-CM1-CM2** : enseignement de l'anglais par 3 professeurs du collège.
En CM2 enseignement de l'allemand par un professeur du collège.

Education Physique :

- 1 professeur de sport, de la GS au CM2, avec accès au gymnase.
- Piscine pour les GS, CP, CE1, CE2 et CM1, 1 fois par semaine.
- Participation aux épreuves de l'UGSEL (cross, initiation rugby, hockey sur gazon et course d'orientation).

Un sweat bleu ciel et 2 tee-shirts blancs, tous floqués du logo « BS » sont fournis et facturés par l'école pour les nouveaux élèves et les anciens qui changent de taille. Les commandes comportant la taille de l'enfant doivent nous parvenir sur le « coupon sport » à télécharger sur notre site internet :

www.bs78.net, en tapant « sport » dans le moteur de recherche.

Le bas de survêtement, ainsi que le short de couleur bleu marine et les chaussures adaptées, restent à la charge des familles. Dans une recherche d'uniformité nous recommandons d'acheter ces articles de sport sans marque distinctive.

Le tout doit absolument être marqué au nom de l'enfant et rangé dans un sac prévu à cet effet.

Etude :

- A partir du CP, tous les soirs, de 16h30 à 17h30

Garderie :

- Maternelles : de 16h40 à 17h30 **Attention ! pas de garderie pour les maternelles au-delà de 17h30.**
- Primaire : de 17h30 à 18h15 CP et CE1 dans le hall de l'école maternelle
CE2, CM1, CM2, dans la bibliothèque.

Lorsque le temps et les températures le permettent, la garderie se déroule en extérieur dans la cour de l'école.

Bibliothèque sur temps scolaire :

Centre de documentation BCD animé par Mme BJ. Jouselin.

Dès la maternelle les enfants se rendent à la bibliothèque en groupe classe pour écouter des histoires, et à partir du CP, emprunter un livre sur un temps limité.

Attention aux pertes et aux retards !

Informatique :

La salle informatique est équipée d'une quinzaine de postes. Les élèves y sont accueillis par demi-groupes.

L'enseignement de l'informatique est assuré par Mme L. Dussart, en liaison avec les enseignants.

A partir du CE21 le BDI (brevet informatique et Internet) niveau 1 est mis en place afin de valider les compétences demandées en fin de CM2.

Toutes les classes sont équipées de TBI (Tableau Blanc Interactif)

Activités :

Des activités sont proposées à l'heure du déjeuner :

- Bibliothèque

Et avec une participation en plus de la scolarité (s'inscrire dès la rentrée)

- Chorale : CE1/CE2 (une fois par semaine)
- Théâtre : cycle 3 (4 ateliers dans la semaine)
- Atelier mosaïque 2 fois par semaine à partir du CE1
- Atelier d'anglais en GS
- Atelier de sophrologie

Possibilité d'inscription aux deux associations :

- « Créalyre » *chant*
- « Le Carrosse d'or » *théâtre*

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

JOURS : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

HORAIRES : 08 H 35 à 11 H 45 - 13 H 30 à 16 H 30

ENTREES ET SORTIES

Entrée de l'école : 6, Rue Henri Cloppet. Lorsque le portail côté école est fermé, il est nécessaire d'emprunter l'entrée du collège et du lycée.

L'entrée par le parking de l'Avenue de Brimont est strictement interdite.

a) Ouverture du portail

Primaire : 08 H 00 le matin 13 H 15 l'après-midi

Maternelle : 08 H 15 le matin 13 H 15 l'après-midi

Le portail sera ouvert à 11 heures 30 et 16 heures 20 pour permettre aux parents d'aller chercher leurs enfants en maternelle. Aucun élève de primaire ne pourra aller chercher un petit en maternelle.

b) Accueil et réception des enfants

Maternelle : A la porte d'entrée du hall de la Maternelle ou de la cour de récréation.

Primaire : Cour primaire

Il est impératif de respecter les horaires et les lieux

c) Sortie des enfants

Les élèves de maternelle sont repris aux portes extérieures des classes donnant sur la cour maternelle par un adulte auprès de l'enseignant.

Les élèves de primaire arrivent avec leur enseignant jusqu'au portail où les parents les attendent.

ATTENTION : Les parents ne peuvent accéder aux classes sans y être invités par les enseignants ou le chef d'établissement.

Si vous souhaitez un entretien, prenez rendez-vous par le biais du carnet de correspondance.

Merci de bien vouloir ne pas déranger enseignants et surveillants dans leur travail de surveillance de portail ou de cour, ou, au moment de prendre les classes.

Les enfants partant à 16h30 doivent rejoindre la sortie rapidement et prendre leur goûter à l'extérieur afin de ne pas déranger l'organisation de l'étude.

ATTENTION : Afin de faciliter la circulation automobile extérieure, merci de rester le moins longtemps possible sur le parvis.

Aux heures de sortie, après la fermeture des portes, en cas de retard occasionnel des parents, l'enfant reste au sein de l'établissement :
- le midi en salle de restauration
- le soir en étude

En cas de retard prolongé, les parents doivent prévenir impérativement l'établissement.

En cas de retard à l'issue de la garderie, les enfants seront à reprendre, soit au secrétariat primaire, soit au secrétariat du secondaire.

PRESENCE DES ENFANTS

L'EXACTITUDE EST IMPERATIVE POUR NE PAS PERTURBER LA VIE SCOLAIRE.

Tout retard éventuel ou toute absence doivent être signalés par téléphone ou par Email entre 8 H 30 et 9 H 00, ou 13 H 15 et 13 H 45.

Tout élève se présentant à l'école ou devant quitter la classe en dehors des horaires d'entrée ou de sortie doit être accompagné ou repris à la porte de sa classe sans perturber les cours.

Toute absence doit être motivée par un mot écrit dans le cahier de correspondance. Le certificat médical n'est exigé que pour certaines maladies contagieuses (coqueluche, scarlatine, méningite, teigne, grippe, impétigo, hépatite A, varicelle...)

En cas de retard ou d'absence, une justification est nécessaire pour que l'élève soit accepté en classe par un mot des parents.

a) L'Education physique et sportive (cours, piscine)

L'E.P.S. est une discipline obligatoire sur temps scolaire. Les enfants dispensés se rendront sur les lieux de sport en tant qu'observateur sauf dispenses médicales supérieures à un mois (certificat à fournir).

Si des raisons médicales majeures interdisent à votre enfant une pratique occasionnelle ou annuelle, fournir un certificat médical de votre médecin.

Piscine : La natation fait partie des activités scolaires. Les enfants qui ne se baignent pas doivent fournir un mot explicatif de leurs parents ou un certificat médical pour une dispense prolongée.

Les enfants dispensés de sport ou de piscine viennent à l'école dans les horaires scolaires.

b) Départs anticipés et retours différés

Les dates de congés sont impératives et fixées par l'Education Nationale. **Les départs anticipés et les retours différés ne sont pas admis.**

L'enseignant n'est pas tenu de fournir le contenu des cours ou les devoirs qu'un enfant aurait manqués en raison d'une absence pour convenance personnelle.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

UNE TENUE DECENTE ET CORRECTE EST EXIGEE

Les tenues de sport ne sont autorisées que pendant les cours d'E.P.S.

Pour des raisons de sécurité, pas de chaussures sans brides (tongs, claquettes, mules) pas de short, pas de pantalons troués, pas de maquillage, pas de vernis à ongles.

Cheveux attachés (pas dans les yeux).

Prévoir une tenue adéquate en fonction de la météo.

En Maternelle :

Le port d'un tablier en tissu pendant les heures de présence à l'école (classe, récréation, réfectoire) est obligatoire (possibilité d'apporter des chaussons pour les jours de pluie).

En primaire :

Le port d'une blouse en tissu est obligatoire pour les activités de travaux manuels et d'Arts Plastiques, ainsi qu'une tenue de sport pour l'E.P.S.

Marquer au nom de l'enfant toutes ses affaires.

Tabliers, chaussons et tenue de sport seront rapportés par les enfants de façon régulière à la maison pour entretien.

Les effets personnels et les objets de valeur, qu'il convient de limiter, sont sous l'unique responsabilité de l'élève.

Les objets égarés seront stockés dans le coffre placé dans le hall d'entrée Primaire. Les objets de valeur au secrétariat (lunette, clefs, etc...).

A la fin du trimestre, les affaires oubliées et non marquées sont données à des œuvres de bienfaisance.

LA DISCIPLINE

a) LES ENFANTS DOIVENT :

- Être présents et rangés au moment de la sonnerie.
- Adopter une attitude de travail dans leur classe, comme à l'étude.
- Avoir toujours leur matériel (livres, cahiers, outils d'écriture ou de tracé, équipement sportif) et le renouveler au cours de l'année.
- Faire le travail du soir demandé.
- Observer les règles de politesse à l'égard de toute personne.
- S'interdire toute menace ou violence, tant verbale que physique, sous peine de sanctions.
- Se comporter correctement dans les rangs et déplacements internes ou externes à l'établissement.
- Se tenir impérativement sur les « espaces jeux » (définis en début d'année) durant les temps de récréation.
- Respecter le matériel et les lieux. Toute détérioration ou perte sera facturée.
- Déposer tout déchet dans les poubelles, éviter tout gaspillage (papier toilette).

b) LES ENFANTS NE DOIVENT PAS :

- consommer de nourriture, bonbons ou chewing-gums en classe, en récréation et à la cantine.
- Quitter un espace jeu sans prévenir la responsable de surveillance.
- utiliser d'appareils électroniques (smartphones/téléphones, jeux, appareils photo, etc.)
- Organiser des ventes de tous ordres, échanges ou trocs.
- Apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures ou un danger.
- Introduire dans l'établissement des livres, journaux subversifs ou immoraux.
- Introduire dans l'établissement des tracts ou circulaires sans l'accord préalable du chef d'établissement.

En cas du non respect de ces consignes, ces objets seront confisqués à l'appréciation de l'enseignant ou du surveillant et récupérés auprès d'eux.

c) OBJETS TOLERES SUR LES TEMPS DE RECREATION

- Cordes à sauter.
- Elastiques.
- Billes en quantité raisonnable (20).
- Raquettes de ping-pong (bon marché *marquées au nom de l'enfant*).
- « Doudou » (pour les maternelles).
- Jeux de cartes traditionnels ou de 7 familles (bon marché).

Les objets apportés par les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école en cas de perte, détérioration, ou vol.

Les Ballons seront fournis par l'école.

d) LES SANCTIONS

- Si par son comportement (son attitude, ses gestes, ses paroles ou son travail) l'enfant ne respecte pas le règlement, il peut être sanctionné.
- Cette sanction peut prendre diverses formes selon la gravité et/ou la répétition des faits laissés à l'appréciation des enseignants :
Un rappel à l'ordre, un travail écrit, une mise à l'écart du groupe, un travail d'intérêt collectif « réparateur », une convocation dans le bureau de la directrice, une mise au point avec plusieurs adultes (parents/enseignants/direction), un avertissement de travail/comportement, une exclusion temporaire ou définitive de l'école.

Il est essentiel que les familles acceptent les sanctions décidées.

Dans tous les cas, l'équipe éducative aura le souci de maintenir le dialogue avec la famille afin de trouver la meilleure solution pour l'enfant.

RELATIONS ECOLE-FAMILLES

a) Entretien avec le chef d'établissement

Le chef d'établissement reçoit sur rendez-vous sollicité par écrit ou par téléphone au secrétariat de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi de 13h00 à 18h00.

Toute demande de document officiel doit être faite auprès du secrétariat et sera visé par le chef d'établissement.

b) Dépôt de courrier

Tous les plis à remettre aux différentes instances de l'Etablissement (Comptabilité, Secrétariat, Direction...) sont à effectuer par l'intermédiaire de votre enfant.

Vous pouvez également les déposer à l'Accueil à l'entrée de l'Etablissement rue Henri Cloppet.

Tout envoi est à mettre sous enveloppe cachetée, libellée au nom du destinataire pour faciliter et respecter l'organisation du travail des personnes concernées.

IMPORTANT : Nous vous demandons de retourner impérativement les documents divers, (Autorisation pour sortie de classe, inscription et règlement divers) aux dates indiquées.

La diligence de tous sera un gain de temps et d'énergie.

c) Vie scolaire

Les réunions de parents ont lieu au premier trimestre. (Cf : circulaire de Rentrée pour calendrier).

Toutes les circulaires concernant la vie de l'établissement seront remises aux aînés des familles et affichées à l'entrée de l'Etablissement. Certaines sont transmises par courriel.

Un livret scolaire précisant résultats, appréciations scolaires, sont remis à l'enfant du CP au CM2, fin novembre, fin mars, fin juin.

Pour les maternelles, le livret est remis en février et en juin.

En aucun cas, il n'est autorisé de mettre un commentaire sur les livrets qui sont des documents officiels.

Le raccourcissement de cycle d'un an est une procédure autorisée mais qui relève de la décision des maîtres, conformément à l'article 4-1 de décret 2005-1014 du 24 août 2005.

La famille doit (ou est tenue de) :

- Vérifier que les leçons du soir sont apprises.
- Signer les cahiers régulièrement.
- Prendre connaissance du courrier écrit dans le cahier de correspondance ou agenda, le signer et y répondre aux dates prévues.

SERVICES

a) Restauration

- Les repas doivent être un moment agréable de convivialité et de calme.

Les repas sont préparés sur place par une société de restauration.

En maternelle il s'agit d'un service à table assuré par les aides maternelles et surveillantes.

En primaire c'est un self-service qui est proposé avec un repas servi à table pour les CP pendant les deux premiers trimestres.

La santé de l'enfant passe par une éducation nutritive.

Les enfants sont :

- amenés à prendre conscience de l'importance de ce temps de repas pour leur propre équilibre.
- invités à manger de tout (Signaler à la surveillante chargée de l'encadrement de ce service les régimes éventuels ou aliments contre-indiqués pour votre enfant de façon momentanée ou impérative).

Le respect de la nourriture est sérieusement contrôlé.

A partir du CE1, l'élève doit présenter sa carte à chaque repas. Si la carte est oubliée, il déjeunera en fin de service et sera tenu d'assurer le rangement de la salle. Si la carte est perdue ou détériorée, celle-ci devra être rachetée auprès de la comptabilité.

Les élèves ne respectant pas les consignes seront sanctionnés et si leur comportement ne s'améliore pas cela pourra entraîner :

- une mise à l'écart du groupe.
- un avertissement « cantine ».
- une exclusion temporaire.

b) Etude dirigée – Garderie

- **Organisation**

Une étude dirigée pour les élèves du primaire et une garderie pour les maternelles sont assurées le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi de 16h40 à 17h30 dans les locaux du primaire et de la maternelle.

Garderie possible de 17h30 à 18h15 uniquement pour les élèves de primaire.

Une inscription est nécessaire.

Aucun enfant ne pourra quitter l'étude avant la fin de celle-ci afin de préserver l'ambiance et la qualité du travail.

- **Discipline**

La présence des enfants inscrits est obligatoire. Un mot écrit ou un appel téléphonique des parents sera exigé pour justifier toute absence.

Les enfants doivent quitter impérativement l'établissement à 18h15.

DES RETARDS REPETES OU UN COMPORTEMENT DIFFICILE POURRONT FAIRE L'OBJET D'UNE EXCLUSION DEFINITIVE DE L'ETUDE.

DISPOSITION DIVERSES

Le secrétariat est ouvert de 13h00 à 18h00

a) Changement d'adresse

Tout changement d'adresse et / ou de téléphone du domicile et / ou du lieu de travail doit être signalé au secrétariat par courrier dans les meilleurs délais.

b) Contrôle médical

En G.S et CM2 aucun élève ne peut être dispensé des visites de contrôle médical. Le carnet de santé sera exigé sous enveloppe.

Médicaments / soins :

Lorsqu'un élève souffre d'une maladie aiguë de type grippe ou angine, les soins nécessaires doivent être délivrés par les familles. Dans ces situations, les enfants ne doivent pas fréquenter l'école, en particulier tant qu'ils sont fébriles, il appartient aux familles de concilier cet impératif avec leur vie sociale et professionnelle. Aucun médicament ne peut être délivré par les personnels des écoles et des établissements dans ces situations.

(ref : Bulletin officiel, Encart n°34, du 18 septembre 2003)

c) Assurance

L'établissement souscrit, pour chaque enfant, une assurance « Individuelle-Accident » complémentaire à l'assurance « Responsabilité Civile Chef de Famille » (cf. convention financière).

Tout élève accidenté, même de façon apparemment bénigne, soit dans l'école, soit sur le chemin de l'école, doit être signalé immédiatement au Chef d'établissement, à l'infirmière, à un enseignant ou à un surveillant.

d) Trésorerie

Tous les règlements (scolarité, cantine, réinscription) sont à faire parvenir au service comptabilité et se font à l'ordre de :

ASSOCIATION P.F. JAMET
6 rue Henri Cloppet
78110 LE VESINET

e) Etablissement placé sous surveillance

COUPON A RENVOYER A L'ECOLE SIGNE par les parents et l'enfant

Visa du responsable légal de l'enfant

Madame,

Monsieur,

ont pris connaissance des règles de vie
signées par leur enfant.

Ils s'engagent à aider leur enfant
à les respecter.

Signature :

Visa de l'enfant

Nom :

Prénom :

Classe :

Je m'engage à respecter les règles de vie afin
d'apprendre à devenir responsable.

Pour bien vivre ensemble et pour que
l'ambiance de l'école soit bonne, je sais que je
dois faire des efforts.

Signature :